

# Demande de propositions

## Réceptacles à boisson post-consommation Services de traitement et de gestion des matériaux pour Encorp Atlantic Inc.

Lancée par Encorp Atlantique Inc.

ALUMINIUM	1
VERRE (TRANSPARENT)	2
PET ET PEHD	3
PET ALCOOL	4
PIGNON / MULTICOUCHES	5
AUTRES PLASTIQUES / POCHETTES	6
VERRE (VERT)	7
ACIER	8
VERRE (BRUN)	9

ALUMINIUM	1
VERRE (TRANSPARENT)	2
PET ET PEHD	3
PET ALCOOL	4
PIGNON / MULTICOUCHES	5
AUTRES PLASTIQUES / POCHETTES	6
VERRE (VERT)	7
ACIER	8
VERRE (BRUN)	9

9 mai 2022

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des annexes et acronymes</b> .....	3
<b>1.0 Introduction</b> .....	4
<b>2.0 Contexte</b> .....	4
2.1 Programme de gestion des récipients à boisson .....	4
2.2 Traitement et gestion des matériaux.....	4
<b>3.0 Objectif</b> .....	5
<b>4.0 Portée des travaux</b> .....	5
4.1 Services de traitement et de gestion des matériaux .....	5
4.2 Contrôle de la qualité.....	6
4.3 Hypothèses clés .....	6
4.4 Système EnSysMC .....	7
4.5 Conflit d'intérêts.....	7
<b>5.0 Exigences relatives aux propositions</b> .....	7
5.1 Exigences obligatoires.....	7
5.2 Exigences administratives.....	8
5.3 Réponse technique .....	9
5.4 Réponse tarifaire.....	10
<b>6.0 Procédures de présentation d'une proposition</b> .....	10
6.1 Date de clôture .....	10
6.2 Format .....	10
6.3 Disqualification.....	10
6.4 Acceptation des exigences .....	11
6.5 Addenda .....	11
6.6 Précisions.....	11
6.7 Propriété des réponses à la DP et accès à l'information.....	11
<b>7.0 Procédures d'évaluation des propositions</b> .....	11
7.1 Évaluation.....	11
7.2 Notation.....	12
7.3 Notification.....	12
7.4 Attribution du contrat .....	12
7.5 Échéancier .....	13
<b>8.0 Avis de non-responsabilité</b> .....	13

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe</b>		
<b>A</b>	<b>Catégories de tri et descriptions des matériaux.....</b>	<b>13</b>
<b>B</b>	<b>Conception des sacs de vrac .....</b>	<b>14</b>
<b>C</b>	<b>Données de collecte projetée.....</b>	<b>16</b>
<b>D</b>	<b>Critères d'évaluation des propositions .....</b>	<b>17</b>
<b>E</b>	<b>Modèle de réponse .....</b>	<b>18</b>
<b>F</b>	<b>Modèle de réponse tarifaire.....</b>	<b>23</b>
<b>G</b>	<b>Acceptation des exigences.....</b>	<b>28</b>

## LISTE DES ACRONYMES

<b>HAA</b>	<b>Heure avancée de l'Atlantique</b>
<b>LRB</b>	<b>Loi sur les récipients à boisson du Nouveau-Brunswick</b>
<b>PEHD</b>	<b>Polyéthylène haute densité</b>
<b>TVH</b>	<b>Taxe de vente harmonisée</b>
<b>NTS</b>	<b>National Traffic Services</b>
<b>CT</b>	<b>Centre de traitement</b>
<b>PET</b>	<b>Polyéthylène téréphtalate</b>
<b>RCDM</b>	<b>Responsabilité civile et dommages matériels (assurance)</b>
<b>PP</b>	<b>Polypropylène (sacs de vrac)</b>
<b>CR</b>	<b>Centre de remboursement</b>
<b>DP</b>	<b>Demande de propositions</b>
<b>RBV</b>	<b>Récipient à boisson vide</b>
<b>TSNB</b>	<b>Travail sécuritaire NB (assurance)</b>

## 1.0 INTRODUCTION

### LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP), ET NON UN APPEL D'OFFRES.

La Loi sur les récipients à boisson (LRB) du Nouveau-Brunswick a été une mesure législative révolutionnaire au Canada, en 1992, car elle officialisait le concept selon lequel l'industrie doit assurer l'intendance des récipients de ses produits, même après leur consommation. Encorp Atlantique Inc. (Encorp) est la réponse de l'industrie aux défis de la post-consommation au Nouveau-Brunswick. Depuis, Encorp, en tant qu'agent des distributeurs de boissons au Nouveau-Brunswick, est à l'avant-garde du mouvement d'intendance de la province, en mettant en œuvre et en exploitant un système complet à l'échelle de la province qui répond aux exigences de la LRB et aux besoins de recyclage des consommateurs.

[www.encorpatl.ca/?lang=fr](http://www.encorpatl.ca/?lang=fr)

Un réseau de centres de remboursement (CR) exploités de façon indépendante dans toute la province permet à tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de rapporter leurs récipients à boisson vides (RBV) pour obtenir un remboursement. (À l'heure actuelle, 69 CR offrent ce service, recevant du public des récipients à boisson échangeables « consignés ». Encorp leur verse des frais de manutention pour le service et leur rembourse la consigne à verser aux consommateurs.)

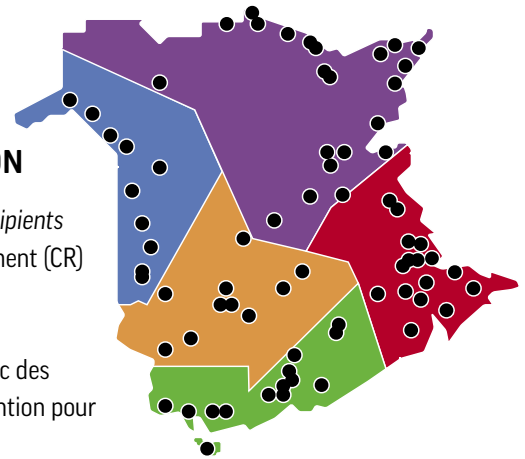
#### Notre mission :

**« Encorp Atlantique Inc. fournit des services de gestion des déchets de récipients à boisson aux organismes qui distribuent des récipients à boissons consignés au Nouveau-Brunswick. L'entreprise est déterminée à optimiser les niveaux de remboursement des récipients à boisson et les coûts liés au recyclage de ces récipients tout en maintenant l'autosuffisance à long terme. »**

## 2.0 CONTEXTE

### 2.1 PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Le 1<sup>er</sup> avril 1992, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a promulgué la *Loi sur les récipients à boisson* (LRB) et le règlement y afférent et établi un réseau de centres de remboursement (CR) exploités de façon indépendante dans toute la province, permettant ainsi à tous les Néo-Brunswickois de rapporter leurs récipients à boisson vides (RBV) pour obtenir un remboursement. (À l'heure actuelle, 69 exploitants offrent ce service, recevant du public des récipients à boisson échangeables « consignés ». Encorp leur verse des frais de manutention pour le service et leur rembourse la consigne à verser aux consommateurs.)



La *Loi sur les récipients à boisson* peut être consultée sur le site Web du GNB à l'adresse suivante :

[https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services\\_renderer.3975.Programme\\_de\\_gestion\\_des\\_r%C3%A9cipients\\_%C3%A0\\_boisson.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.3975.Programme_de_gestion_des_r%C3%A9cipients_%C3%A0_boisson.html)

### 2.2 TRAITEMENT ET MATÉRIAUX

Encorp fournit aux CR de grands sacs (de vrac) pour trier et entreposer les RBV. Les sacs pleins sont régulièrement ramassés par le transporteur embauché par **Encorp et livrés à un ou plusieurs CT**. Les différents matériaux recueillis dans le cadre du programme et la manière dont ils sont triés avant d'être expédiés au(x) CT sont indiqués à l'**annexe A (Catégories de tri et descriptions des matériaux)**. Au(x) CT, tous les RBV sont sortis de leurs sacs de vrac et mis en balles par type de produit et brièvement entreposés pour être expédiés au marché ou à une autre destination, selon les directives d'Encorp. Encorp est propriétaire de tous les matériaux reçus, traités et expédiés par le(s) CT, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement par contrat entre le fournisseur de services et Encorp.

Le transporteur peut vider les sacs de vrac pleins, par type de matériau, directement dans sa remorque. S'il choisit pour cette option (et obtient l'approbation d'Encorp), le transporteur devra montrer quels systèmes seront mis en place pour éviter toute répercussion sur la capacité des CP à recevoir les matériaux et à les mettre en balles.

## 3.0 OBJECTIF

Encorp cherche à établir un contrat pour des services de traitement et de gestion des matériaux des RBV livrés au(x) centre(s) de traitement (CT) proposé(s) du fournisseur. Un ou plusieurs CT proposés seront sélectionnés pour coïncider avec le début de l'accord relatif aux services spécialisés de collecte et de transport.

**Le contrat est d'une durée de cinq (5) ans**, avec possibilité de prolongation pour cinq ans de plus.

Le soumissionnaire retenu doit être prêt à fournir un service adéquat, approprié et efficace le **1<sup>er</sup> avril 2023**, et ce, à l'échelle de la province.

**Note 1 :** En raison de la nature critique de ramassages en temps opportun et du transport des matériaux, le transporteur peut s'attendre à ce qu'un contrat comprenne des dispositions de suspension à court préavis en cas d'inexécution de sa part, **comme le prescrit la LRB**.

## 4.0 PORTÉE DES TRAVAUX

### 4.1 SERVICES DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES MATÉRIAUX

Les RBV se présentent sous la forme d'une variété de types de matériaux et de formats, y compris, sans s'y limiter, diverses résines plastiques, l'aluminium, l'acier, le matériau aseptique, le carton et le verre. Les services de traitement et de gestion des matériaux que les soumissionnaires doivent être en mesure de fournir sont notamment les suivants :

- 1 Déchargement, réception et entreposage temporaire de tous les sacs de vrac de RBV pleins livrés au(x) CT par un transporteur désigné par Encorp, réception des livraisons du transporteur désigné normalement entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi (à l'exclusion des jours fériés).
- 2 Mise en balles des matériaux des RBV (autres que le verre) entreposés temporairement par type de produit, à l'aide d'une technologie de mise en balles adéquate et appropriée qui doit satisfaire à des spécifications de balles conformes aux normes de l'industrie ou selon les exigences d'Encorp.
- 3 Broyage du verre conformément aux spécifications de l'industrie.
- 4 Traitement de tous les matériaux de RBV dans les deux jours ouvrables suivant leur arrivée au(x) CT.
- 5 Étiquetage de chaque balle de RBV selon les spécifications répondant aux exigences du marché ou selon les exigences d'Encorp.
- 6 Séparation (par type de produit) pour l'entreposage temporaire à l'intérieur des balles de RBV et du verre en attendant l'expédition vers le marché ou une autre destination selon les directives d'Encorp.
- 7 Chargement et expédition des balles de RBV vers le marché ou une autre destination selon les directives d'Encorp, à l'aide d'un transporteur désigné par Encorp.
- 8 Chargement et expédition du verre vers le marché ou d'autres destinations selon les directives d'Encorp, à l'aide d'un transporteur désigné par Encorp.
- 9 Réservation des transporteurs désignés par Encorp lorsque les chargements sont prêts.
- 10 Préparation de tous les documents requis pour expédier les balles de RBV sur le marché et apposition, au besoin, de sceaux de sécurité destinés à assurer l'intégrité du chargement avant l'expédition.
- 11 Isolement des sacs de vrac pleins désignés par Encorp pour le contrôle de la qualité et leur entreposage dans une zone désignée jusqu'à leur inspection.
- 12 Inspection de tous les sacs de vrac vides pour en vérifier l'intégrité et l'utilisation continue, conformément aux exigences d'Encorp.
- 13 Conservation à part de tous les sacs de vrac vides rejetés pour les retourner à Encorp conformément aux procédures prescrites par Encorp et tenue d'un registre écrit à ce sujet.
- 14 Entreposage des sacs de vrac neufs et vides jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être réutilisés par un CR.
- 15 Préparation des sacs de vrac à RBV (c'est-à-dire insertion dans un sac de vrac à RBV vide de neuf autres sacs de vrac à RBV vides pour livraison aux CR et réutilisation par ces derniers).
- 16 Chargement de tous les scanners nécessaires au fonctionnement du système de données EnSys<sup>MC</sup>.
- 17 Téléchargement de toutes les données des scanners et transmission à Encorp au quotidien, avant 10 h HA ou à la demande raisonnable d'Encorp.

## DESCRIPTION DES SACS DE VRAC D'ENCORP

Encorp utilise actuellement, dans la plupart des cas, un sac de vrac d'un (1) mètre cube pour l'entreposage et le transport des RBV.

### SACS DE VRAC EN POLYPROPYLENE (PP) TISSÉ

**Dimensions :** (94 centimètres l. x 94 centimètres L. x 119 centimètres H.). **Capacité :** volume intérieur d'un mètre cube.

**Vide :** Neuf (9) sacs de vrac vides sont placés à l'intérieur d'un 10e pour être livrés aux CR et réutilisés par ceux-ci.

### SACS DE VRAC EN COROPLAST POUR LE VERRE (À PLACER SUR UNE PALETTE DE BOIS TENDRE LORS DU TRANSPORT)

**Dimensions :** 102 centimètres l. x 102 centimètres L. x 84 centimètres H. **Capacité :** 0,87 mètre cube

**Vide :** Le sac est plié à plat et est livré aux CR, sur la base d'un pour un.

Voir l'annexe C (Conception des sacs de vrac).

## 4.2 SERVICES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (CQ)

Encorp exige qu'au moins un CT recevant des sacs en vrac pleins des CR fournisse des services de CQ en rapport avec l'échantillonnage de 2,5 % à 5 % des sacs de vrac pleins. L'échantillonnage est effectué sur une base statistique aléatoire. Le contenu est vérifié en ce qui concerne le nombre, la contamination et l'admissibilité au remboursement. Le CT effectuant le CQ doit fournir ces services de CQ conformément aux procédures prescrites par Encorp. Le CT doit également effectuer les tâches suivantes :

- 1 Réaliser des comptages précis et vérifiables.
- 2 Réserver une zone dans son usine pour l'entreposage des sacs de vrac pleins sélectionnés pour le CQ.
- 3 Réserver un espace adéquat, convenablement équipé pour que les inspecteurs de CQ puissent travailler efficacement.
- 4 Fournir des inspecteurs du CQ formés, selon les besoins, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail ou à une charge de travail saisonnière, avec l'ajout d'une deuxième équipe au besoin
- 5 Assurer une surveillance vidéo continue, à distance et en temps réel du processus d'inspection à l'aide de caméras spécialisées. Fournir à Encorp des copies de tous les enregistrements vidéo.

**Note:** Si Encorp estime que le soumissionnaire se trouve en conflit d'intérêts dans l'exécution des services de CQ, elle proposera une autre option.

## 4.3 HYPOTHÈSES CLÉS

L'annexe C (Données de collecte projetée) fournit des données sur la collecte projetée pour les RBV de boissons non alcoolisées en fonction des volumes réels pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, et pour les RBV alcoolisés en fonction des meilleures estimations ; elle vise à aider les promoteurs à préparer leurs propositions.

Encorp estime, mais ne garantit pas, que la quantité de sacs de vrac à traiter augmentera chaque année fiscale.

Encorp s'est efforcé d'assurer l'exactitude des informations fournies à l'annexe C, toutefois, Encorp ne donne aucune garantie quant à leur exactitude.

En outre, les informations sur l'alcool fournies à l'annexe C sont subordonnées à la désignation d'Encorp Atlantique comme agent des distributeurs d'alcool au début de la période contractuelle ou ultérieurement.

## 4.4 SYSTÈME ENSYS<sup>MC</sup>

Encorp utilise une plateforme logicielle personnalisée pour suivre les matériaux des RBV, générer des rapports et verser des paiements aux fournisseurs de services. Ce système de contrôle des matériaux est connu sous le nom d'EnSys<sup>MC</sup>.

Dans le cadre de ce système, Encorp utilise des scanners de codes-barres portables, dont elle est propriétaire, pour recueillir et soumettre les données des opérations sur le terrain. Une fois ces données reçues par Encorp, elles sont utilisées pour générer divers rapports et verser des paiements.

Le suivi de tous les matériaux d'Encorp est facilité par la technologie de scanner portable et est effectué dans le ou les CT au cours des différentes étapes de la manutention des matériaux, y compris la réception et l'expédition.

Le CT sera tenu de garder le matériel d'Encorp en bon état et, exception faite de l'usure normale, sera responsable de tout dommage et toute destruction dudit matériel.

## 4.5 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Encorp se réserve le droit de disqualifier tout soumissionnaire qui, à son avis, est en conflit d'intérêts réel ou potentiel ou jouit d'un avantage injuste déjà existant ou susceptible de se présenter dans le futur, ou pourrait autoriser le soumissionnaire à poursuivre le processus après lui avoir imposé les conditions qu'elle juge, à sa seule discrétion, nécessaires.

## 5.0 EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

**La proposition doit contenir, dans une seule enveloppe, scellée :**

- Une réponse aux sections 5.1.1 à 5.1.10, aux sections 5.2.1 à 5.2.5, aux sections 5.3.1 à 5.3.7 et aux sections 5.4.1 à 5.4.2., **l'annexe E (Modèle de réponse)** étant utilisée comme guide de présentation.

Les soumissionnaires doivent fournir une réponse à chacun des éléments énumérés à la section 5, y compris les éléments évalués selon le principe **RÉUSSITE/ÉCHEC (R/É)**. Certaines clauses de la section 5, introduites par le verbe « devoir », seront évaluées en fonction du principe suivant ; si la réponse à une des clauses en question n'est pas étayée par des détails appropriés et adéquats ou si elle est jugée insatisfaisante par les évaluateurs, la proposition ne sera pas examinée davantage. Toutes les autres clauses seront évaluées conformément aux critères d'évaluation de la proposition décrits à la section 5 et notées selon le schéma d'évaluation décrit à **l'annexe D (Critères d'évaluation des propositions)**.

Tous les éléments obligatoires de la section 5.1 **doivent** être abordés. Le défaut de traiter l'un ou l'autre de ces éléments entraînera la disqualification du soumissionnaire.

Les soumissionnaires devraient utiliser **l'annexe E (Modèle de réponse)** comme guide de présentation et y sont encouragés. Une version à remplir peut être fournie par voie électronique sur demande.

## 5.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les exigences obligatoires sont les suivantes :

- 5.1.1 Les soumissionnaires doivent confirmer que, si leur proposition est acceptée, ils signeront un contrat (l'« accord de centre de traitement ») au plus tard le **30 septembre 2022 [R/É]**.

**Note 1 :** L'accord de centre de traitement incorporera le contenu de la présente DP et de la proposition retenue ainsi que toute autre condition pertinente.

- 5.1.2 Les soumissionnaires doivent inclure dans leur bordereau de prix les frais individuels par sac par catégorie de tri pour le traitement des sacs de vrac pleins de RBV. Les frais par sac proposés doivent couvrir tous les coûts associés au traitement des matériaux d'Encorp, comme il l'est indiqué à la section 4.1 – Traitement des matériaux et à la section 4.2 – Services de contrôle de la qualité et conformément à la section 5.4 – Réponse tarifaire **[R/É]**.

- 5.1.3 Les soumissionnaires doivent confirmer si le bordereau de prix compris dans le modèle de réponse tarifaire sera fixe pour la durée du contrat, ou si les prix varieront au cours de la période couverte par ce dernier **[R/É]**.

- 5.1.4 Les soumissionnaires doivent confirmer que l'installation de CT proposée sera au minimum ouverte pour accueillir les transporteurs désignés par Encorp de 8 h et 17 h, heure locale, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés ou des congés municipaux **[R/É]**.

- 5.1.5 Les soumissionnaires doivent fournir des preuves de leur capacité à se procurer des chariots élévateurs et des balances adaptés à la manutention et à la pesée de tous les matériaux de RBV mis en balles pendant la durée du contrat<sup>2</sup> **[R/É]**.

**Note 2 :** Balances conformes au Règlement sur les poids et mesures – parties V et VI  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/C.R.C., c. 1605/>

- 5.1.6 Les soumissionnaires doivent fournir des preuves de leur capacité à obtenir une assurance responsabilité civile entreprise d'au moins trois millions de dollars [R/É]
- 5.1.7 Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils seront en mesure de souscrire une protection de Travail sécuritaire NB (TSNB). [R/É]
- 5.1.8 Les soumissionnaires doivent fournir la preuve de leur capacité à obtenir un certificat de dépôt, ou encore un cautionnement d'exécution ou une lettre de crédit irrévocable d'un montant de 100 000 \$ d'une société de cautionnement autorisée à exercer ses activités au Nouveau-Brunswick, le document en question étant valide pour la durée de l'accord de centre de traitement [R/É].
- 5.1.9 Les soumissionnaires doivent divulguer tout conflit d'intérêts perçu ou réel dont ils connaissent ou soupçonnent l'existence et fournir une description de la façon dont ils entendent régler un tel conflit si leur proposition est retenue OU fournir une déclaration selon laquelle ils ne croient pas être en conflit d'intérêts<sup>3</sup> [R/É].
- Note 3 : Le défaut d'un soumissionnaire retenu de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel dans sa réponse à la présente DP pourrait entraîner, si Encorp conclut qu'il y avait bel et bien conflit d'intérêts, le rejet de la proposition.
- Note 3:** Failure by a successful Proponent to disclose any potential conflict of interest in their response to this RFP and which Encorp subsequently deems to be real shall result in possible disqualification of the proposal.
- 5.1.10 Les soumissionnaires doivent remplir et signer le **formulaire d'acceptation des exigences (annexe G)** [R/É].

## 5.2 EXIGENCES ADMINISTRATIVES

Les exigences obligatoires sont les suivantes :

- 5.2.1 Fournir une copie papier du profil d'enregistrement complet de l'entreprise du soumissionnaire<sup>4</sup>. Il doit s'agir du profil complet, indiquant tous les détails de l'enregistrement, y compris (i) la dénomination sociale de l'entreprise, à utiliser dans un contrat éventuel, (ii) le numéro d'enregistrement de l'entreprise, (iii) le statut d'enregistrement au moment de la présentation de la proposition et (iv) la date du plus récent renouvellement de l'enregistrement. Si votre enregistrement n'est pas en règle (statut « actif »), décrivez votre plan pour remédier à ce problème si votre entreprise était sélectionnée pour un contrat découlant de la présente DP.
- S'il y a lieu, la ou les dénominations sociales et le profil complet d'enregistrement d'entreprise de tout sous-traitant<sup>5</sup>.
- Énumérez tous les actionnaires en veillant à inclure leur nom et leur adresse complètes ainsi que la participation de chacun.
- Note 4 :** Si le soumissionnaire est une personne qui présente la proposition en son nom personnel, comme il l'est indiqué dans sa proposition, l'enregistrement de l'entreprise n'est pas nécessaire. Dans ce cas seulement, le soumissionnaire peut ne pas tenir compte des exigences de la section 5.2.1 si désiré, ou éventuellement inclure le texte suivant dans sa proposition pour cette sous-section : « Cette proposition est présentée par le soumissionnaire en son nom personnel. Aucun profil d'enregistrement d'entreprise n'a donc été inclus.»
- Note 5:** Toute sous-traitance de services par le soumissionnaire retenu est assujettie à l'approbation préalable d'Encorp.
- 5.2.2 Le nom, le titre, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne ou des personnes représentant l'entreprise du soumissionnaire qui seront légalement responsables de toutes les questions contractuelles et financières susceptibles de découler de la réponse à la présente DP.
- 5.2.3 Le nom, le titre, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne dûment autorisée par l'entreprise du soumissionnaire à répondre à Encorp pour toutes les questions liées au contenu de la réponse à la présente DP.
- 5.2.4 Des observations écrites provenant de deux (2) références auxquelles le soumissionnaire fournit actuellement ou a récemment fourni des services similaires en vertu d'un contrat. Ces observations doivent comprendre :
- 5.2.4.1 Les coordonnées de la principale personne-ressource, dont le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse électronique.
- 5.2.4.2 Une brève description des services fournis par le soumissionnaire ainsi que la date de début et la durée du contrat.
- 5.2.5 Le format de la proposition reflète, pour l'essentiel, le respect des directives fournies.



## 5.3 RÉPONSE TECHNIQUE

- 5.3.1 Fournissez une description détaillée des locaux proposés<sup>6</sup> pour le traitement et la gestion des matériaux, y compris l'âge approximatif et le type de structure(s), la superficie totale en pieds carrés, les sorties, les zones et les quais de chargement, les systèmes de chauffage et de ventilation, les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, les extincteurs d'incendie, les gicleurs ou autres systèmes d'extinction d'incendie, les postes de premiers soins, les douches oculaires et tout autre poste de sécurité, les mesures de sécurité intérieures et extérieures/les dispositifs de surveillance, la superficie de la cour et tout autre détail que vous souhaitez divulguer. Des photos et des plans d'étage doivent être inclus.
- 5.3.2 Précisez la superficie<sup>6</sup> disponible pour la manutention sûre et efficace des matériaux des RBV d'Encorp des secteurs suivants :
- zone de réception et d'expédition;
  - zone d'entreposage<sup>7</sup> (y compris l'espace pour les sacs de vrac pleins en attente de traitement ou d'expédition, les balles de RBV traitées en attente d'expédition et les sacs de vrac vides en attente d'expédition).
  - zone de traitement et de mise en balles;
  - zone de contrôle de la qualité.

**Note 6 :** Encorp peut effectuer des inspections du CT proposé avant d'évaluer la réponse technique du soumissionnaire afin de s'assurer que, d'après elle, l'emplacement proposé est en bon état général et dispose d'une superficie suffisante pour la manipulation sûre et efficace des matériaux d'Encorp.

**Note 7 :** Notez que tous les matériaux traités de type RBV en attente d'expédition vers les marchés doivent être entreposés à l'intérieur pour garantir une qualité constante sur le marché.

- 5.3.3 Fournissez une description détaillée de la (des) presse(s) à balles proposée(s) qui sera (seront) utilisée(s) pour le traitement des matériaux des RBV reçus dans des sacs de vrac – joignez la (les) photo(s) et la (les) fiche(s) technique(s). Les poids de balles atteignables pour les différents types de RBV doivent être mis en évidence (y compris, sans s'y limiter : PET, PEHD, aluminium, acier et aseptique) de même que la capacité de traitement atteignable en tonnes par heure pour chaque type de RBV – veuillez préciser s'il s'agit de tonnes américaines ou de tonnes métriques.
- Incluez également la capacité de la trémie - en précisant si celle-ci est exprimée en verges cubes ou en mètres cubes.
- Fournissez une description détaillée de l'équipement/des procédés proposés qui seront utilisés pour le comptage précis de tous les sacs de vrac sélectionnés pour le CQ.
- 5.3.4 Fournissez un plan d'urgence détaillé qui peut être mis en œuvre en cas de panne d'équipement ou d'autres circonstances imprévues qui interrompraient le traitement normal des matériaux des RBV d'Encorp pour une période de plus de 72 heures.
- 5.3.5 Fournissez le programme détaillé de santé et de sécurité des employés pour le ou les CT proposés, qui satisfait aux exigences de la **loi sur l'hygiène et la sécurité au travail** de la province respective de chaque emplacement.
- 5.3.6 Fournissez une description détaillée de l'expérience et des capacités de votre entreprise. L'expérience acquise dans le cadre d'accords de services comparables antérieures ou existantes devrait être soulignée dans votre réponse. Les capacités peuvent être liées aux ressources humaines et aux biens d'infrastructure, à certaines compétences, à l'équipement ou à la technologie, etc. Décrivez également les similitudes ou les différences avec vos accords de services actuels qui pourraient être avantageux ou sources de difficultés si vous êtes choisi comme fournisseur de services pour Encorp.
- 5.3.7 Veuillez fournir l'énoncé de développement durable de votre entreprise, le cas échéant. Décrivez brièvement les initiatives environnementales que votre entreprise a mises en place au sein de votre collectivité ou de votre organisation. De plus, fournissez une description détaillée de toute mesure, politique et technologie environnementale que votre entreprise peut offrir afin de réduire au minimum son empreinte carbone.

## 5.4 RÉPONSE TARIFAIRE

- 5.4.1 Fournissez un bordereau de prix proposés pour la prestation des services de traitement, de gestion des matériaux et de CQ, basé sur les sacs de RBV pleins, par catégorie de tri, en remplissant pour ce faire le modèle de réponse tarifaire à l'**annexe F**. Les prix doivent être fournis pour une période de cinq (5) ans.

Les frais par sac proposés pour le traitement doivent couvrir tous les coûts<sup>8</sup> associés à la manutention des matériaux d'Encorp, comme il l'est indiqué à la section 4.1.

Les frais par sac proposés pour le CQ doivent couvrir tous les coûts associés aux services de contrôle de la qualité d'Encorp tels qu'ils sont décrits à la section 4.2.

Au plus deux (2) emplacements de CT seront sélectionnés dans l'éventualité de l'acheminement direct de la catégorie 3 (PET et PEHD) à un marché final.

**Note 8:** Tous les coûts que le soumissionnaire s'attendrait normalement à engager en lien avec l'accord pour la durée de ce dernier, y compris les coûts associés aux services de traitement et de gestion des matériaux (section 4.1) et au CQ (section 4.2) devraient être comptabilisés dans les **frais par sac** proposés.

5.4.2 Les prix figurant dans le bordereau du modèle de réponse tarifaire doivent être nets (**exclure toute taxe applicable**).

## 6.0 PROCÉDURES DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

### 6.1 DATE/HEURE DE CLÔTURE

Les propositions doivent être reçues au plus tard le **30 juin 2022 à midi** (HAA) et doivent être acheminées **par courrier ordinaire, par messagerie ou en personne à :**

DP de traitement et gestion des matériaux,  
a/s du directeur général d'Encorp Atlantique Inc. 505-D, rue St. George, Moncton (N.-B.) E1C 1Y4

Tous les devis acheminés par la poste, par messagerie ou en personne doivent être scellés et porter la mention « **Devis – Services de traitement et de gestion des matériaux** ». Les propositions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas prises en compte. Les propositions envoyées par courriel ou télécopieur ne seront pas acceptées.

### 6.2 FORMAT

Les propositions doivent être reçues dans un format conforme à celui fourni dans le **modèle de réponse (annexe E)**. Une version à remplir peut être fournie par voie électronique sur demande.

### 6.3 DISQUALIFICATION

Les propositions doivent être concises et répondre à toutes les exigences obligatoires décrites à la section 5 de la présente DP, sans quoi elles pourraient être jugées non conformes et, par conséquent, être immédiatement rejetées. Les propositions rejetées ne feront pas l'objet d'un examen plus approfondi.

### 6.4 ACCEPTANCE OF REQUIREMENTS

Les soumissionnaires doivent attester par signature avoir lu, compris et accepté les modalités des exigences obligatoires (section 5), accepter lesdites exigences et avoir fourni la preuve de leur capacité à y satisfaire.

Toute assertion inexacte dans la réponse du soumissionnaire qui se trouverait révélée dans le cadre du processus d'évaluation entraînera une disqualification immédiate.

Le propriétaire ou le cadre supérieur ou gestionnaire responsable de présenter la réponse à la DP doit remplir **l'annexe G** et la joindre à la réponse **[R/É]**.

### 6.5 ADDENDA

Toute interprétation ou modification du document de DP avant la date de clôture sera faite au moyen d'un addenda écrit, qui sera numéroté, daté et envoyé à tous les soumissionnaires connus. Aucun addenda ne sera publié après **le 27 mai 2022**. Tous les addenda seront réputés faire partie de la DP. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer qu'il a reçu tous les addenda ou autres directives communiquées par Encorp pendant toute la durée de la DP.

## 6.6 CLARIFICATIONS

Pour obtenir des précisions, le soumissionnaire doit en faire la demande au directeur général d'Encorp par courriel (pierre@encorpatl.ca) ou par la poste au plus tard **le 3 juin 2022**. Encorp ne peut garantir de réponse aux demandes de précisions présentées après cette date. Les demandes de précisions présentées verbalement ne seront pas traitées. Les précisions importantes seront apportées sous la forme d'un addenda qui sera envoyé à tous les soumissionnaires connus.

## 6.7 PROPRIÉTÉ DES RÉPONSES À LA DP ET ACCÈS À L'INFORMATION

Tous les documents, y compris les réponses à la DP, soumis à Encorp deviennent la propriété d'Encorp Atlantique Inc. En présentant une proposition, le soumissionnaire accepte donc la divulgation possible de son contenu. Tous les renseignements que le soumissionnaire considère comme des « renseignements personnels » ou des « renseignements confidentiels » du fait de leur nature exclusive devraient être désignés comme tels et feront l'objet de précautions appropriées, mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur protection.

Encorp conserve le droit de faire des copies supplémentaires de toutes les réponses pour son processus d'évaluation interne et de fournir des copies à sa direction, à son personnel et à ses conseillers.

## 7.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

### 7.1 ÉVALUATION

7.1.1 Pour aider à l'évaluation des réponses, Encorp peut, sans toutefois y être tenue :

- effectuer des vérifications en lien avec la proposition auprès de l'une ou l'autre, voire de l'ensemble, des références fournies dans une réponse afin de vérifier tous les renseignements concernant un soumissionnaire et se fonder sur tout renseignement pertinent provenant de ces références dans l'évaluation des réponses;
- mener toute enquête sur les antécédents qu'elle jugerait nécessaire dans le cadre du processus d'évaluation et tenir compte de toute information pertinente résultante dans l'évaluation des réponses;
- effectuer, en lien avec la proposition, des inspections physiques du CT proposé cité dans une réponse avant d'évaluer la réponse technique du soumissionnaire et tenir compte de toute information pertinente issue de ces inspections dans l'évaluation des réponses.

7.1.2 Encorp évaluera les propositions et se réserve les droits suivants :

- le droit de rejeter toute proposition qui ne satisferait pas aux exigences énoncées dans le document de DP;
- le droit de rejeter toute proposition ou l'ensemble de celles-ci si elles sont jugées insatisfaisantes;
- le droit d'entamer des négociations avec l'un des soumissionnaires qui présente une proposition avant l'octroi final.

### 7.2 NOTATION

7.2.1 Encorp évaluera toutes les présentations en fonction d'un ensemble uniforme de **critères d'évaluation des propositions (annexe D)**.

7.2.2 Les propositions qui ne fournissent pas de réponse à chacune des exigences ou n'en démontrent/confirment pas la satisfaction peuvent être considérées comme non conformes et immédiatement rejetées et, dans tous les cas, celles qui ne satisfont pas aux exigences signalées par **R/É (RÉUSSITE/ÉCHEC)** seront jugées non conformes et rejetées.

7.2.3 Le soumissionnaire qui propose le prix moyen net calculé par sac le plus bas se verra accorder le maximum de points admissibles en vertu de la section 5.4. Tous les autres soumissionnaires qualifiés recevront une cote déterminée par la division de leur prix moyen net calculé par sac par le prix moyen net calculé par sac le plus bas, le produit étant multiplié par les points maximaux admissibles.

## EXEMPLE

Soumissionnaire	Coût	Calcul	Point
1	4 \$	le plus bas	50 (maximum)
2	5 \$	$4/5*50=$	40
3	6 \$	$4/6*50=$	33,5

Les prix indiqués doivent exclure la TVH

## FACULTATIF

Encorp peut communiquer avec les soumissionnaires pour demander une présentation orale afin de vérifier les renseignements sur la proposition ou valider la note accordée avant de choisir le soumissionnaire retenu. Le cas échéant, les objectifs, les exigences et les critères d'évaluation de la présentation seront fournis lorsque l'invitation sera lancée. Un délai suffisant pour la préparation sera accordé.

### 7.3 NOTIFICATION

Les soumissionnaires finaux seront officiellement avisés par courriel ou par courrier ordinaire de l'acceptation de leur proposition au plus tard le **5 août 2022**.

### 7.4 ATTRIBUTION DU CONTRAT

L'attribution de tout contrat par suite de la présente DP est à la seule discrétion d'Encorp. Le soumissionnaire retenu doit conclure un accord avec Encorp à titre d'administrateur de toutes les obligations contractuelles liées aux services de traitement, de gestion des matériaux et de QC à fournir.

Si Encorp et un soumissionnaire retenu ne sont pas en mesure de finaliser et de conclure un contrat au plus tard le **30 septembre 2022**, Encorp aura le droit d'entamer des négociations avec un autre soumissionnaire pour l'attribution d'un contrat, et n'aura aucune autre responsabilité envers le soumissionnaire initialement retenu avec qui un contrat n'a pas pu être finalisé.

### 7.5 ÉCHÉANCIER

Les jalons et les dates clés connexes (sous réserve d'un rajustement à la discrétion d'Encorp) qui suivent sont fournis au soumissionnaire à titre de référence.

1.	Publication de la DP	9 mai 2022
2.	Dernier jour pour des addenda supplémentaires	27 mai 2022
3.	Dernier jour pour les questions relativement aux addenda	3 juin 2022
4.	Clôture de la DP (midi, heure de l'Atlantique)	30 juin 2022
5.	Examen des propositions et vérification des références	Du 4 au 29 juillet 2022
6.	Notification des soumissionnaires finaux	5 août 2022
7.	Signature d'un contrat avec le soumissionnaire retenu	30 septembre 2022
8.	Début de la prestation de services par le soumissionnaire retenu	1 <sup>er</sup> avril 2023

## 8.0 AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent document de DP ne constitue pas une offre ni une promesse d'établissement d'un accord ou d'une relation commerciale, et aucune intention quant à l'établissement d'un contrat, d'un accord ou d'une relation ne devrait être présumée. Il s'agit d'un document d'orientation destiné à aider les soumissionnaires à préparer des propositions pour la prestation à Encorp de services de collecte et de transport.

Encorp se réserve le droit de rejeter toute proposition ou l'ensemble de celles-ci ou d'accepter toute proposition qu'elle jugerait être dans son intérêt supérieur. Encorp ne sera pas responsable des coûts engagés par les soumissionnaires dans la préparation d'une réponse à la présente DP.

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP), ET NON UN APPEL D'OFFRES.**

## ANNEXE A

### Catégories de tri et descriptions des matériaux

Description des catégories de tri et des matériaux proposés  
(non alcoolisées)

ALUMINIUM	1
VERRE (TRANSPARENT)	2
PET ET PEHD (TRANSLUCIDE)  	3
VERRE (COLORÉ)	4
PIGNON / MULTICOUCHES  	5
AUTRES PLASTIQUES / POCHETTES / PEHD    	6
ACIER	8

Description des catégories de tri et des matériaux proposés  
(alcoolisées et non alcoolisées)

ALUMINIUM	1
VERRE (TRANSPARENT)	2
PET ET PEHD  	3
PET ALCOOL 	4
PIGNON / MULTICOUCHES  	5
AUTRES PLASTIQUES / POCHETTES    	6
VERRE (VERT)	7
ACIER	8
VERRE (BRUN)	9

## ANNEXE B

(Page 1 de 2)

Sac de vrac



## ANNEXE B

(Page 2 de 2)

Sac de vrac pour le verre



## ANNEXE C

### Données de collecte projetée

<b>Boissons non alcoolisées</b>		<b>Sacs</b>
Cat.1	Aluminium	41 500
Cat. 2	Verre - transparent	1 500
Cat. 3	PET et PEHD	104 200
Cat. 4	Verre - coloré	1 100
Cat. 5	En toit et Tetra	5 900
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	700
Cat.8	Acier	800
<b>TOTAL</b>		<b>155 700</b>

<b>Boissons alcoolisées</b>		<b>Sacs</b>
Cat. 1	Aluminium	107 300
Cat. 2	Verre - transparent	14 700
Cat. 3	PET et PEHD	104 200
Cat. 4	PET - boissons alcoolisées	2 700
Cat. 5	En toit et Tetra	6 500
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	700
Cat. 7	Verre - vert	15 600
Cat. 8	Acier	800
Cat. 9	Verre - brun	4 200
<b>TOTAL</b>		<b>256 700</b>



## ANNEXE D

### Critères d'évaluation des propositions

Critères d'évaluation des propositions				
Section		Critère	Pertinence/ note maximale	Numéro de page de référence
5.0		Exigences relatives aux propositions		
5.1		Exigences obligatoires		
	5.1.1	Confirmation – signature d'un contrat au plus tard le 30 juin 2022	R/É	
	5.1.2	Le bordereau de prix comporte des frais par sac distincts pour chaque catégorie de tri.	R/É	
	5.1.3	Confirmation quant à la variation ou au caractère fixe des prix du bordereau pour la durée du contrat	R/É	
	5.1.4	Confirmation – les heures d'ouverture répondent aux exigences minimales de livraison	R/É	
	5.1.5	Preuves – disponibilité de chariot(s) élévateur(s) et balance(s) approprié(s)	R/É	
	5.1.6	Preuve – assurance responsabilité civile entreprise (total de 3 M\$ pour le CT proposé)	R/É	
	5.1.7	Preuve – protection de TSNB pour le CT proposé	R/É	
	5.1.8	Preuve – capacité d'obtenir un certificat de dépôt, un cautionnement ou une lettre de crédit (100 000 \$)	R/É	
	5.1.9	Conflit d'intérêts divulgué ou déclaration	R/É	
	5.1.10	Formulaire d'acceptation des exigences dûment rempli	R/É	
5.2		Exigences administratives		
	5.2.1	Profil d'enregistrement complet de l'entreprise OU présenté par le soumissionnaire en son nom personnel		1
	5.2.2	Coordonnées d'une personne-ressource concernant les questions contractuelles/financières liées à la réponse à la DP		1
	5.2.3	Coordonnées d'une personne-ressource concernant toutes les questions relatives à la réponse à la DP		1
	5.2.4	Observations écrites de deux (2) références		1
	5.2.5	Le format de la proposition reflète le respect substantiel des directives fournies.		1
5.3		Réponse technique		
	5.3.1	Description détaillée de l'emplacement proposé du CT, y compris les photos/plans d'étage		5
	5.3.2	Superficie disponible pour les zones de réception, d'entreposage, de traitement et de contrôle de la qualité		5
	5.3.3	Description détaillée de la ou des presse(s) à balles proposée(s) – spécifications, y compris la capacité de la trémie		10
	5.3.4	Plan d'urgence détaillé		5
	5.3.5	Description détaillée du programme de santé et de sécurité conforme à la Loi		5
	5.3.6	Description détaillée de l'expérience et des capacités		10
	5.3.7	Énoncé et initiatives de développement durable		5
		Total partiel A		50
5.4		Réponse tarifaire		
	5.4.1	Le bordereau de prix (nets, taxes en sus) sera noté séparément.		50
		Total partiel B		50
		Note maximale possible		100

Légende : R/É = Réussite/Échec

(c.-à-d. que l'inclusion ou l'absence d'éléments de preuve associés au critère déterminera immédiatement si la proposition vaut la peine qu'on en poursuive l'examen)

## ANNEXE E

(Page 1 de 5)

### Modèle de réponse

#### 5.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

- 5.1.1 Les soumissionnaires doivent confirmer que, si leur proposition est acceptée, ils signeront un contrat (l'« accord de centre de traitement ») au plus tard **le 30 septembre 2022** [R/É].

**Note 1 :** L'accord de centre de traitement incorporera le contenu de la présente DP et de la proposition retenue ainsi que toute autre modalité pertinente.

- 5.1.2 Les soumissionnaires doivent inclure dans leur bordereau de prix les frais individuels par sac par catégorie de tri pour le traitement des sacs de vrac pleins de RBV.

Les frais par sac proposés doivent couvrir tous les coûts associés au traitement des matériaux d'Encorp, comme il l'est indiqué à la section 4.1 – Traitement des matériaux et à la section 4.2 – Services de contrôle de la qualité et conformément à la section 5.4 — Réponse tarifaire [R/É].

- 5.1.3 Les soumissionnaires doivent confirmer si le bordereau de prix compris dans le modèle de réponse tarifaire sera fixe pour la durée du contrat ou si les prix varieront au cours de la période couverte par ce dernier [R/É].

- 5.1.4 Les soumissionnaires doivent confirmer que l'installation de CT proposée sera au minimum ouverte pour accueillir les transporteurs désignés par Encorp de 8 h à 17 h, heure locale, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés ou des congés municipaux [R/É].

- 5.1.5 Fournir des preuves de leur capacité à se procurer des chariots élévateurs et des balances adaptés à la manutention et à la pesée de tous les matériaux de RBV mis en balles pendant la durée du contrat<sup>2</sup> [R/É].

**Note 2 :** Balances conformes au *Règlement sur les poids et mesures* – parties V et VI

[https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C\\_ch.\\_1605/](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1605/)

- 5.1.6 Fournir des preuves de leur capacité à obtenir une assurance responsabilité civile entreprise d'au moins trois millions de dollars [R/É].

**Fournir :**  
**Copie de la page ou des pages « Déclarations » OU**  
**soumission et lettre d'accompagnement d'un courtier indiquant clairement que le soumissionnaire est**  
**préapprouvé pour la couverture requise**

## Modèle de réponse

- 5.1.7 Fournir une preuve de la capacité à obtenir une couverture de TSNB) [R/É].

**Fournir :  
Copie de la lettre d'attestation OU soumission et lettre d'accompagnement de TSNB indiquant clairement que le soumissionnaire est admissible à la couverture requise**

- 5.1.8 Les soumissionnaires doivent fournir la preuve de leur capacité à obtenir un certificat de dépôt, ou encore un cautionnement d'exécution ou une lettre de crédit irrévocable d'un montant de 100 000 \$ d'une société de cautionnement autorisée à exercer ses activités au Nouveau-Brunswick, le document en question étant valide pour la durée de l'accord de centre de traitement [R/É].

**Joindre une lettre d'une société de cautionnement indiquant clairement que, si la proposition du soumissionnaire est acceptée par Encorp, cette dernière accordera au soumissionnaire retenu un cautionnement d'exécution ou une lettre de crédit irrévocable du montant requis OU une lettre d'accompagnement de la banque du soumissionnaire indiquant que ce dernier dispose des fonds nécessaires pour obtenir un certificat de dépôt au montant requis.**

- 5.1.9 Les soumissionnaires doivent divulguer tout conflit d'intérêts perçu ou réel dont ils connaissent ou soupçonnent l'existence et fournir une description de la façon dont ils entendent régler un tel conflit si leur proposition est retenue OU fournir une déclaration selon laquelle ils ne croient pas être en conflit d'intérêts<sup>3</sup> [R/É].

**Note 3 :** Le défaut d'un soumissionnaire retenu de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel dans sa réponse à la présente DP pourrait entraîner, si Encorp conclut qu'il y avait bel et bien conflit d'intérêts, le rejet de la proposition retenue.

- 5.1.10 Les soumissionnaires doivent remplir et signer le formulaire d'acceptation des exigences (annexe G) [R/É].

**Joindre le formulaire d'acceptation des exigences dûment rempli et signé.**

## 5.2 EXIGENCES ADMINISTRATIVES

Les exigences administratives sont les suivantes :

- 5.2.1 Fournir une copie papier du profil d'enregistrement complet de l'entreprise du soumissionnaire<sup>4</sup>. Il doit s'agir du profil complet, indiquant tous les détails de l'enregistrement, y compris (i) la dénomination sociale de l'entreprise, à utiliser dans un contrat éventuel, (ii) le numéro d'enregistrement de l'entreprise, (iii) le statut d'enregistrement au moment de la présentation de la proposition et (iv) la date du plus récent renouvellement de l'enregistrement. Si votre enregistrement n'est pas en règle (statut « actif »), décrivez votre plan pour remédier à ce problème si votre entreprise était sélectionnée pour un contrat découlant de la présente DP.

S'il y a lieu, la ou les dénominations sociales et le profil complet d'enregistrement d'entreprise de tout sous-traitant<sup>5</sup>. Énumérez tous les actionnaires en veillant à inclure leur nom et leur adresse complets ainsi que les intérêts de propriété de l'État de chacun.

**Note 4 :** Si le soumissionnaire est une personne qui présente la proposition en son nom personnel, comme il l'est indiqué dans sa proposition, l'enregistrement de l'entreprise n'est pas nécessaire. Dans ce cas seulement, le soumissionnaire peut ne pas tenir compte des exigences de la section 5.2.1 si désiré, ou éventuellement inclure le texte suivant dans sa proposition pour cette sous-section : « Cette proposition est présentée par le soumissionnaire en son nom personnel. Aucun profil d'enregistrement d'entreprise n'a donc été inclus. »

## Modèle de réponse

**Note 5 :** Toute sous-traitance de services par le soumissionnaire retenu est assujettie à l'approbation préalable d'Encorp.

**Joindre une copie papier du profil d'enregistrement complet de l'entreprise OU si l'enregistrement n'est pas en règle, décrire le plan de correction advenant sa sélection pour un contrat OU si vous soumettez une proposition en votre nom personnel, indiquer « Cette proposition est présentée par le soumissionnaire en son nom personnel. Aucun profil d'enregistrement d'entreprise n'a donc été inclus.»**

Nom de l'actionnaire	Pourcentage de participation (%)	Adresse

5.2.2 Le nom, le titre, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne ou des personnes représentant l'entreprise du soumissionnaire qui seront légalement responsables de toutes les questions contractuelles et financières susceptibles de découler de la réponse à la présente DP.

Nom	Titre	Adresse	Tél.	Courrier électronique

5.2.3 Le nom, le titre, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne dûment autorisée par l'entreprise du soumissionnaire à répondre à Encorp pour toutes les questions liées au contenu de la réponse à la présente DP.

Nom	Titre	Adresse	Tél.	Courrier électronique

5.2.4 Des observations écrites provenant de deux (2) références auxquelles le soumissionnaire fournit actuellement ou a récemment fourni des services similaires en vertu d'un contrat. Ces observations doivent comprendre :

5.2.4.1 les coordonnées clés, y compris le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse électronique;

5.2.4.2 une brève description des services fournis par le soumissionnaire ainsi que la date de début et la durée du contrat.

**Ce critère ne nécessite pas de réponse.**

5.2.5 Une déclaration du soumissionnaire attestant qu'il est disposé à arborer sur ses camions et remorques l'image de marque d'Encorp, à des fins de rayonnement et de communication.

--

5.2.6 Le format de la proposition reflète, pour l'essentiel, le respect des directives fournies.

**Ce critère ne nécessite pas de réponse.**

## Modèle de réponse

### 5.3 RÉPONSE TECHNIQUE

5.3.1 Fournissez une description détaillée des locaux proposés<sup>6</sup> pour le traitement et la gestion des matériaux, y compris l'âge approximatif et le type de structure(s), la superficie totale en pieds carrés, les sorties, les zones et les quais de chargement, les systèmes de chauffage et de ventilation, les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, les extincteurs d'incendie, les gicleurs ou autres systèmes d'extinction d'incendie, les postes de premiers soins, les douches oculaires et tout autre poste de sécurité, les mesures de sécurité intérieures et extérieures/les dispositifs de surveillance, la superficie de la cour et tout autre détail que vous souhaitez divulguer. Des photos et des plans d'étage doivent être inclus.

**Fournir une description détaillée des lieux – inclure des photos et un plan d'étage**

5.3.2 Précisez la superficie<sup>6</sup> disponible pour la manutention sûre et efficace des matériaux des RBV d'Encorp des secteurs suivants :

- zone de réception et d'expédition;
- zone d'entreposage<sup>7</sup> (y compris l'espace pour les sacs de vrac pleins en attente de traitement ou d'expédition, les balles de RBV traitées en attente d'expédition et les sacs de vrac vides en attente d'expédition);
- zone de traitement et de mise en balles;
- zone de contrôle de la qualité.

**Note 6 :** Encorp peut effectuer des inspections du CT proposé avant d'évaluer la réponse technique du soumissionnaire afin de s'assurer que, d'après elle, l'emplacement proposé est en bon état général et dispose d'une superficie suffisante pour la manipulation sûre et efficace des matériaux d'Encorp.

**Note 7 :** Notez que tous les matériaux traités de type RBV en attente d'expédition vers les marchés doivent être entreposés à l'intérieur pour garantir une qualité constante sur le marché.

**Indiquer la superficie disponible pour :**

**Réception/expédition**

**Entreposage**

**Traitement/mise en balles,**

**Contrôle de la qualité**

5.3.3 Fournissez une description détaillée de la (des) presse(s) à balles proposée(s) qui sera (seront) utilisée(s) pour le traitement des matériaux des RBV reçus dans des sacs de vrac – joignez la (les) photo(s) et la (les) fiche(s) technique(s). Les poids de balles atteignables pour les différents types de RBV doivent être mis en évidence (y compris, sans s'y limiter : PET, PEHD, aluminium, acier et aseptique) de même que la capacité de traitement atteignable en tonnes par heure pour chaque type de RBV – veuillez préciser s'il s'agit de tonnes américaines ou de tonnes métriques. Incluez également la capacité de la trémie - en précisant si celle-ci est exprimée en verges cubes ou en mètres cubes.

Description détaillée de l'équipement/des procédés proposés qui seront utilisés pour le comptage précis de tous les sacs de vrac sélectionnés pour le CQ.

**Fournir une description détaillée de la ou des presses à balles proposées – il est conseillé d'inclure des photos et des fiches techniques.**

5.3.4 Un plan d'urgence détaillé qui peut être mis en œuvre en cas de panne d'équipement ou d'autres circonstances imprévues qui interrompraient le traitement normal des matériaux des RBV d'Encorp pour une période de plus de 72 heures.

## Modèle de réponse

- 5.3.4 Fournissez le programme détaillé de santé et de sécurité des employés pour le ou les CT proposés, qui satisfait aux exigences de la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail de la province respective de chaque emplacement.
- 5.3.6 Fournissez une description détaillée de l'expérience et des capacités de votre entreprise. L'expérience acquise dans le cadre d'accords de services comparables antérieures ou existantes devrait être soulignée dans votre réponse. Les capacités peuvent être liées aux ressources humaines et aux biens d'infrastructure, à certaines compétences, à l'équipement ou à la technologie, etc. Décrivez également les similitudes ou les différences avec vos accords de services actuelles qui pourraient être avantageuses ou sources de difficultés si vous êtes choisi comme fournisseur de services pour Encorp.
- 5.3.7 Décrivez brièvement l'énoncé de développement durable de votre entreprise, le cas échéant. Décrire brièvement les initiatives environnementales que votre entreprise a mises en place au sein de votre collectivité, ou que vous aimeriez mettre en œuvre. Fournissez une description détaillée de toute mesure, politique ou technologie environnementale que votre entreprise peut offrir pour réduire son empreinte carbone.

### 5.4 RÉPONSE TARIFAIRE

- 5.4.1 Fournissez un bordereau de prix proposés pour la prestation des services de traitement, de gestion des matériaux et de CQ, basé sur les sacs de RBV pleins, par catégorie de tri, en remplissant pour ce faire le modèle de l'**annexe F (Modèle de réponse tarifaire)**.

Les prix doivent être fournis pour une période de cinq (5) ans.

Les frais par sac proposés pour le traitement doivent couvrir tous les coûts associés au traitement des matériaux d'Encorp tels qu'ils sont décrits à la section 4.1

Les frais par sac proposés pour le CQ doivent couvrir tous les coûts associés aux services de contrôle de la qualité d'Encorp tels qu'ils sont décrits à la section 4.2.

Au plus deux (2) emplacements de CT seront sélectionnés dans l'éventualité de l'acheminement direct de la catégorie 3 (PET et PEHD) à un marché final.

**Note 8:** Any and all costs which the Proponent would normally expect to incur related to and during the term of the agreement, including those costs associated with Processing, Materials Management Services (Section 4.1) and QC (Section 4.2) should be accounted for in the proposed **per bag** fees.

- 5.4.2 Les bordereaux de prix contenus dans le modèle de réponse tarifaire doivent indiquer les prix nets (excluant les taxes applicables).

**S'assurer que tous les prix du bordereau sont nets (excluant la TVH).**

## ANNEXE F

(Page 1 de 5)

### Modèle de réponse tarifaire

#### Traitement des RBV de boissons non alcoolisées

			Prix par sac pour un CT seulement :				
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Cat. 3	PET /PEHD	104 200					
Cat. 1	Canettes en aluminium	41 500					
Cat. 2 et 4	Verre	2 600					
Cat. 5	En toit et multicouches	5 900					
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	700					
Cat. 8	Acier	800					
Nombre total de sacs estimé		155 700					

			Prix par sac pour deux CT				
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Cat. 3	PET / PEHD directement au marché						
Cat. 1	Canettes en aluminium	41 500					
Cat. 2 et 4	Verre	2 600					
Cat. 5	En toit et multicouches	5 900					
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	700					
Cat. 8	Acier	800					
Nombre total de sacs estimé		51 500					

Le nombre total de sacs estimé peut varier en fonction des tendances normales de l'industrie, de la consommation, des changements dans les habitudes de recyclage, du retour des sacs de vrac vides ou d'autres facteurs hors du contrôle d'Encorp. Si un soumissionnaire souhaite recevoir d'Encorp ou lui offrir des escomptes de volume, il doit remplir le tableau de la page suivante en indiquant un pourcentage ou un montant par sac avant le supplément carburant.

## Modèle de réponse tarifaire

### Traitement des RBV de boissons non alcoolisées

	<b>Un CT</b>	<b>Deux CT</b>
Sacs <b><u>en nombre inférieur à</u></b>	<b>147 900</b>	<b>48 900</b>
5 000 premiers sacs, augmenter le taux total par sac de		
5 000 sacs suivants, augmenter le taux total par sac de		
Plus de 10 000 sacs, augmenter le taux total par sac de		
Sacs <b><u>en nombre supérieur à</u></b>	<b>163,500</b>	<b>54,100</b>
5 000 premiers sacs, réduire le taux total par sac de		
5 000 sacs suivants, réduire le taux total par sac de		
Plus de 10 000 sacs, réduire le taux total par sac de		

Tous les prix doivent exclure la TVH.



**Modèle de réponse tarifaire****Traitement des RBV de boissons alcoolisées et non alcoolisées**

			<b>Prix par sac pour un CT seulement :</b>				
			<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Cat. 3 et 4	PET /PEHD	106 900					
Cat. 1	Canettes en aluminium	107 300					
Cat. 2, 7 et 9	Verre	34 500					
Cat. 5	En toit et multicouches	6 500					
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	700					
Cat. 8	Acier	800					
Nombre total de sacs estimé		256 700					

			<b>Prix par sac pour deux CT</b>				
			<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Cat. 3 et 4	PET / PEHD directement au marché						
Cat. 1	Canettes en aluminium	107 300					
Cat. 2, 7 et 9	Verre	34 500					
Cat. 5	En toit et multicouches	6 500					
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	700					
Cat. 8	Acier	800					
Nombre total de sacs estimé		149 800					

Le nombre total de sacs estimé peut varier en fonction des tendances normales de l'industrie, de la consommation, des changements dans les habitudes de recyclage, du retour des sacs de vrac vides ou d'autres facteurs hors du contrôle d'Encorp. Si un soumissionnaire souhaite recevoir d'Encorp ou lui offrir des escomptes de volume, il doit remplir le tableau de la page suivante en indiquant un pourcentage ou un montant par sac avant le supplément carburant.

## Modèle de réponse tarifaire

### Transport de RBV de boissons non alcoolisées

	<b>Un CT</b>	<b>Deux CT</b>
Sacs <b><u>en nombre inférieur à</u></b>	<b>243 900</b>	<b>142 300</b>
5 000 premiers sacs, augmenter le taux total par sac de		
5 000 sacs suivants, augmenter le taux total par sac de		
Plus de 10 000 sacs, augmenter le taux total par sac de		
Sacs <b><u>en nombre supérieur à</u></b>	<b>269 500</b>	<b>157 300</b>
5 000 premiers sacs, réduire le taux total par sac de		
5 000 sacs suivants, réduire le taux total par sac de		
Plus de 10 000 sacs, réduire le taux total par sac de		

Tous les prix doivent exclure la TVH.

**Modèle de réponse tarifaire****Contrôle de la qualité des RBV de boissons non alcoolisées**

			Prix par sac				
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Cat. 3	PET /PEHD	4 200					
Cat. 1	Canettes en aluminium	1 700					
Cat. 2 et 4	Verre	100					
Cat. 5	En toit et multicouches	200					
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	30					
Cat. 8	Acier	30					
Nombre total de sacs estimé		6 260					

4 % des sacs de vrac

**Contrôle de la qualité des RBV de boissons alcoolisées et non alcoolisées**

			Prix par sac				
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Cat. 3 et 4	PET /PEHD	3 200					
Cat. 1	Canettes en aluminium	3 200					
Cat. 2, 7 et 9	Verre	1 000					
Cat. 5	En toit et multicouches	300					
Cat. 6	Autres plastiques et pochettes	30					
Cat. 8	Acier	30					
Nombre total de sacs estimé		7 760					

3 % des sacs de vrac

## ANNEXE G

### Acceptation des exigences

Au nom de \_\_\_\_\_, je certifie par la présente que :

- a. nous avons lu, compris et accepté les modalités des exigences obligatoires;
- b. nous acceptons les exigences obligatoires;
- c. nous avons fourni des preuves de notre capacité à satisfaire aux exigences obligatoires figurant dans la présente demande de propositions, introduites par le verbe « **devoir** » ou signalées par Réussite/échec[R/É].

Nous comprenons que si, au cours du processus d'évaluation, Encorp conclut que nous avons formulé une assertion inexacte dans notre réponse au sujet de ces exigences minimales, nous serons exclus de ce concours.

**Nom du soumissionnaire (en lettres moulées) :**

\_\_\_\_\_

**Signature du commanditaire :**

\_\_\_\_\_

**Titre du commanditaire :**

\_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_